

PROCES VERBAL du conseil municipal
De la commune de SAINT ROMAIN DE JALIONAS
Séance du 16 décembre 2019

L'an deux mil dix neuf, le **16 décembre**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 00 sous la présidence de Mr BEKHIT Thierry Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	22	Date de convocation :	10/12/2019
Présents :	20	Date d'affichage :	10/12/2019
Votants :	22	Date de publication :	18/12/2019

Etaient présents : Mmes et Mrs **AGUIAR** Géraldine, **AURIA** Danielle, **BARTELDT** Carole, **BEKHIT** Thierry, **BERT** Isabelle, **BOUCHET** Bernard, **BOURDELAIX** Evelyne, **BRUNOS** Brigitte, **CLUZEL** Marie-Christine, **CROISSANT** Valérie, **DAUTRIAT** Alain, **DESCAMPS** Gil, **DI MARCO** Jean-Pierre, **GALIEU** Joris, **GARNIER** Sophie, **GASC** Patrice, **LEVY** Henri, **REIX** Stéphane, **RIGOLLET** Régis, **SCAPPATICCI** Patrick.

Etaient absents excusés : **FAGAY** Colette (pouvoir à MC. CLuzel), **MAVEL** Christelle (pouvoir à D. Auria)

Secrétaire de séance : **Alain DAUTRIAT**

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la réunion du 25 novembre 2019 appelle des observations. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

DELIBERATION n° 2019-00	DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
--------------------------------	---

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations données en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT par délibérations n° 2014-37 du 7 avril 2014

↳ **Décision n° 2019-15 du 27/11/2019**

Considérant l'urgence de pouvoir remettre en service le chauffage du gymnase et de la salle carrelée ;

Considérant la nécessité de dessabler un puits de pompe à chaleur ;

Considérant le budget de l'exercice 2019

Il est décidé :

- de signer le devis de **l'entreprise PAYEN Gilbert**, située à ANNEYRON (26) qui propose les travaux de dessablage d'un puits à la salle polyvalente au prix de 2 850,00 € HT, soit 3 420,00 € TTC
- que la dépense sera prélevée au chapitre 011, article 615232 du budget 2019 de la commune

↳ **Décision n° 2019-16 du 28/11/2019**

Considérant qu'il ne reste plus que 2 cases disponibles dans le columbarium actuel

Il est décidé :

- de signer le devis de **l'entreprise SDG Marbrerie**, située à MEYZIEU (69) qui propose les travaux de création d'un espace cinéraire avec la fourniture et la pose d'un columbarium 6 cases identique à celui existant au prix de 6 437,50 € HT, soit 7 725,00 € TTC
- que la dépense sera prélevée au chapitre 21, article 2116-12 du budget 2019 de la commune.

☞ **Décision n° 2019-17 du 02/12/2019**

Vu la délibération n° 2017-16 du 28/02/2017

Vu la décision n° 2019-05 du 21/06/2019

Vu la décision n° 2019-12 du 24/09/2019

Il est décidé :

- de signer le devis de l'**entreprise CAP SECURITE**, située à GIVORS (69) qui propose la fourniture et la mise en place d'un système de vidéo protection au prix de 104 046,16 € HT, soit 124 855,39 € TTC
- que la dépense sera prélevée au chapitre 21, article 21568-12 du budget 2019 de la commune.

☞ **Décision n° 2019-18 du 06/12/2019**

Considérant l'urgence de la remise en service du chauffage des écoles

Il est décidé :

- de signer le devis de l'**entreprise GRASSI**, située à TIGNIEU (38) qui propose la fourniture et la mise en place d'une pompe à chaleur au prix de 3 100,00 € HT, soit 3 720,00 € TTC
- que la dépense sera prélevée au chapitre 21, article 2158-12 du budget 2019 de la commune.

☞ **Décision n° 2019-19 du 10/12/2019**

Considérant la nécessité d'un lave-linge pour le service de l'école maternelle et du restaurant scolaire ; il est décidé :

- de signer le devis de l'**entreprise MDA**, située à CHAVANOZ (38) qui propose la fourniture d'un **lave-linge HAIER – HW100-14829** d'une capacité de 10 Kg au prix de 333,32 € HT, soit 399,99 € TTC
- que la dépense sera prélevée au chapitre 21, article 2188-18 du budget 2019 de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

☞ **PREND ACTE** des décisions n° 2019-15 à n° 2019-19 de l'exercice 2019

DELIBERATION n° 2019-116	ADMINISTRATION Avis sur demande d'autorisation présentée par la SAS VERDOLINI Carrières en vue d'exploiter une carrière et une installation de transit de produits minéraux à Loyettes (01)
---------------------------------	---

Rapporteur : Thierry BEKHIT

La Société SAS VERDOLINI Carrières a adressé aux services Préfectoraux une demande d'autorisation en vue d'exploiter une carrière et une installation de transit de produits minéraux à Loyettes (01)

Ce dossier sera soumis à une enquête publique du 2 décembre 2019 au 6 janvier 2020 inclus, qui se déroulera sur la commune de Loyettes (01).

La commune de Saint Romain de Jalionas étant située dans le périmètre d'affichage, le conseil municipal est appelé à formuler son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

☞ **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** à la demande d'autorisation de la SAS VERDOLINI Carrières en vue d'exploiter une carrière et une installation de transit de produits minéraux à Loyettes (01)

- ↪ **PRECISE** que cet avis est lié au problème de l'impact de l'augmentation du trafic routier des poids lourds au niveau du Pont de Loyettes
- ↪ **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à la Direction Départementale de la Protection des Populations, service installations classées.

DELIBERATION n° 2019-117	RESSOURCES HUMAINES Renouvellement d'un CDD à raison de 22 heures hebdomadaires pour la Bibliothèque
---------------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un contrat aidé avait été signé en janvier 2019, pour un an, afin d'éviter la fermeture régulière du service de la bibliothèque Municipale.

Ce contrat arrive à terme le 06/01/2020.

L'agent titulaire du poste a demandé le renouvellement de son congé longue maladie et un Contrat à Durée Déterminée est en cours avec un agent qui le remplace.

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de l'agent supplémentaire, pour une période de un an, afin d'assurer la continuité du service. Rémunéré au Smic, à raison de 22 heures par semaines, une demande auprès de la mission locale du Nord Isère a été formulée afin d'obtenir le renouvellement de la prise en charge de ce contrat dans le cadre des contrats aidés pour une prise en charge à hauteur de 40 %.

Cet emploi pourrait permettre d'assurer la continuité du service lors des formations et/ou congés de l'agent en CDD et permettra également de consolider les animations mises en place une fois par mois au sein de la bibliothèque.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

Par : 22 voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

- ↪ **AUTORISE** le Maire à procéder au renouvellement du contrat pour la période du 07/01/2020 au 06/01/2021 sur la base de 22 heures hebdomadaires payé au smic
- ↪ **AUTORISE** le Maire et à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.
- ↪ **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2020.

TOUR DE TABLE

Monsieur Thierry BEKHIT, Maire,

- Donne lecture du courrier de remerciement de Monsieur Maurice VACHER, Président de la FNACA pour le soutien de la commune et de ses agents, et en particulier Tony Giancesini et Sophie Garnier, lors du repas annuel
- Remercie Carole Barteldt et les membres du CCAS pour l'organisation de l'arbre de Noël qui s'est déroulé le 15/12/2019

Monsieur Alain DAUTRIAT, Adjoint aux travaux, informe que :

- Les travaux sont toujours en cours dans le quartier du Port : l'assainissement a été réalisé, à l'intérieur du lotissement, l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication est en cours. La deuxième tranche de travaux devrait démarrer début 2020 sur l'avenue du Port pour une fin de travaux prévue fin mars 2020.
- En ce qui concerne le SEDI 38 qui devient TE 38 après les élections de mars 2020, le renouvellement de la concession d'électricité a été signé pour 30 ans et une prévision de 38 millions d'euros est prévue sur l'ensemble du réseau sur les 5 ans à venir. À noter qu'à partir de 2020, il y aura une baisse significative des subventions pour les travaux d'enfouissement des réseaux.

- Une visite du barrage de Sault-Brenaz à Porcieu-Amblagnieu avait été programmée pour le 08/01/2020 mais en raison du délai trop court, une demande sera faite pour l'organiser après les élections de mars 2020.
- En ce qui concerne les problèmes de chauffage aux écoles et au gymnase, nous travaillons actuellement avec les entreprises qui avaient installé les pompes et creusé les puits pour trouver une solution pérenne et éviter à l'avenir l'ensablage des ouvrages. Des chauffages d'appoint ont été installés provisoirement.
- Le tour de France cycliste passera à St Romain de Jalionas le 12 juillet 2020 le long du Jonchay

Madame Sophie GARNIER, Adjointe aux affaires scolaires :

- Informe que des membres de l'APEI ont été reçus en Mairie puis à l'école concernant en outre les problèmes liés au nouveau portail. Il a été convenu qu'une réunion publique d'information sera organisée le 16 janvier 2019 à 19 h 00 à la salle carrelée. Des questions écrites pourront être adressées à la mairie préalablement à la réunion.

Madame Valérie CROISSANT, Conseillère déléguée à la communication :

- Informe que le bulletin municipal 2019 sera livré en mairie le jeudi 19/12/2019 et Tony pourra effectuer la distribution.

Monsieur Bernard BOUCHET, Conseiller délégué au SIEPC et à la CCBD :

- La nouvelle instance de la CCBD concernant les services de l'eau et de l'assainissement va proposer au vote un tarif unique de 3 800 euros pour le raccordement à l'assainissement
- Des réunions avec les Scot (Scot de la Plaine de l'Ain et Scot des Boucles du Rhône) au sujet d'un projet d'un nouveau pont pour désengorger le pont de Loyettes du fait que nous sommes considérés comme l'extension du grand Lyon et la zone industrielle de la plaine de l'Ain est la plus grande de Rhône Alpes, la zone de St Quentin Fallavier étant une zone de logistique et que notre secteur a augmenté sa population de 50 000 habitants en 16 ans ce qui représente 14 000 déplacements par jour essentiellement en voiture
- La plaine de l'Ain va mettre en place un système de covoiturage (sans parking) avec dédommagement des conducteurs
- Les vices-Présidents de la CCBD ont reçu une copie du courrier du Président Olivier BONNARD adressé à Mme la Députée, Cendra MOTIN, concernant le transfert de la compétence eau et assainissement : deux points y sont soulignés : le délai n'était pas suffisant pour entériner les décisions du transfert alors qu'une loi donne la possibilité aux syndicats de prolonger leur activité de 6 mois.

Madame Carole BARTELD, Adjointe au CCAS :

- Le 20/12/2019 : Don du Sang au gymnase
- En fin de conseil municipal deux petits films/montage photos, réalisés par Sarah Lopes lors du Téléthon ont été diffusés.

Monsieur Stéphane REIX, Conseiller Municipal

- Rappel que lors du dernier conseil municipal, le manque de lisibilité des factures d'assainissement avait été souligné. Après étude de ses factures, entre 2012 et 2019, il constate une augmentation de 90 % ! S'ensuit un débat sur le prix de l'assainissement qui nécessiterait sans aucun doute une explication écrite à la population.
- Signale des défaillances de l'éclairage public vers la pharmacie

Monsieur Henri LEVY, Conseiller Municipal

- Informe que le prix de l'incinération des déchets a baissé de 1 euro la tonne mais il est constaté une diminution de l'effort de tri de la part de la population.
- Une demande de modification des statuts du SMND sont à nouveau remis sur le tapis par la CCBD et la CAPI. Pour la CCBD, ils souhaitent qu'il y ait 8 élus de la CCBD au sein du SMND pour représenter 23 ou 24 communes et la demande est la même sur la CAPI.

- D'autre part, toujours au SMND, il n'a pas été appliqué d'augmentation de prix depuis plusieurs années... Le syndicat va devoir appliquer une augmentation d'environ 10 % pour pouvoir équilibrer son budget (alors qu'une remise d'environ 200 000 euros est accordée à la CAPI !!!)

Monsieur Joris GALIEU, Conseiller délégué à l'environnement

- Informe qu'un projet d'enquête, sur le secteur de Chevramont, est en train de voir le jour avec des élèves du Lycée de Villemoirieu. Une habilitation des élèves sera faite par la mairie afin de pouvoir les identifier lors de leur enquête auprès de la population.
- Signale que l'armoire électrique couchée vers l'abris bus à Barens qui avait été relevée est à nouveau couchée.

Madame Géraldine AGUIAR, Adjointe à l'urbanisme

- Signale que les décorations de Noël ont des défaillances, en particulier au début de la rue du Stade. Cette observation doit être vérifiée.
- Les camions circulant sur la commune respectent de moins en moins les sens de circulation et il est plus que nécessaire de faire des rappels à l'ordre avant qu'il y ait un accident.

Diffusion des deux petits films du Téléthon

- La séance est levée à 21 h 22

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019 à 19 H 00
--

Ordre du jour

- Approbation compte rendu séance du 25 novembre 2019
- Désignation du secrétaire de séance
- Décisions prises par le Maire en vertu des délégations données par le conseil municipal par délibération en date du 7 avril 2014
 - o **Décision n° 2019-15 à Décision n° 2019-19**

ORDRE DU JOUR : DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION :

2019-0116. CARRIERES : Avis sur demande d'autorisation présentée par la SAS VERDOLINI Carrières en vue d'exploiter une carrière et une installation de transit de produits minéraux à Loyettes (01)

RESSOURCES HUMAINES :

2019-0117. BIBLIOTHEQUE : Renouvellement d'un contrat à durée déterminée

Point sur dossiers en cours et Divers

Date de convocation :	le 20/11/2019
Date d'affichage :	le 20/11/2019

REPertoire DE LA SEANCE

Date de la séance	N° d'ordre dans la séance	N° de la délibération	Service	Objet	N° de page
16/12/2019	0	2019-00	DECISION	<u>Décision n° 2019-15 du 27/11/2019</u> : PAYEN – Dessablage des pompes	219
16/12/2019	0	2019-00	DECISION	<u>Décision n° 2019-16 du 28/11/2019</u> : SDG Marbrerie - Colombarium	219
16/12/2019	0	2019-00	DECISION	<u>Décision n° 2019-17 du 02/12/2019</u> : CAP SECURITE – Vidéo protection des ZA et du Centre commercial	220
16/12/2019	0	2019-00	DECISION	<u>Décision n° 2019-18 du 06/12/2019</u> : GRASSI – Pompes à chaleur	220
16/12/2019	0	2019-00	DECISION	<u>Décision n° 2019-19 du 10/12/2019</u> : MDA – Acquisition d'un lave linge	220
16/12/2019	1	2019-116	ADMINISTRATION	Avis sur demande d'autorisation présentée par la SAS VERDOLINI Carrières en vue d'exploiter une carrière et une installation de transit de produits minéraux à Loyettes (01)	220
16/12/2019	2	2019-117	RESSOURCES HUMAINES	Renouvellement d'un CDD à raison de 22 heures hebdomadaires pour la Bibliothèque	221

EMARGEMENTS

Nom et Prénoms des CONSEILLERS	Signatures	Pouvoir à	Nom et Prénoms des CONSEILLERS	Signatures	Pouvoir à
AGUIAR Géraldine			DI MARCO Jean-Pierre		
AURIA Danielle			FAGAY Colette	Excusée	Pouvoir à MC Cluzel
BARTELDT Carole			GALIEU Joris		
BERT Isabelle			GASC Patrice		
BOUCHET Bernard			GARNIER Sophie		
BOURDELAIX Evelyne			LEVY Henri		
BRUNOS Brigitte			MAVEL Christelle	Excusée	Pouvoir D. AURIA
CLUZEL Marie-Christine			REIX Stéphane		
CROISSANT Valérie			RIGOLLET Régis		
DAURIAT Alain			SCAPATICCI Patrick		
DESCAMPS Gil			Le Maire, BEKHIT Thierry		

Secrétaire de Séance : Alain DAURIAT

